



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SERVICE  
RESSOURCES  
HUMAINES

**DELIBERATION 2024/**  
**N° 33**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**En exercice : 33**  
**Présents : 25**  
**Votants : 31**

DATE D'AFFICHAGE  
**21 juin 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**19 juin 2024**

**OBJET:**

**AUTORISATION  
DE RECRUTEMENT  
D'AGENTS  
CONTRACTUELS  
SUR DES EMPLOIS  
NON PERMANENTS  
POUR FAIRE FACE  
A UN BESOIN LIE  
A UN ACCROISSEMENT  
SAISONNIER  
D'ACTIVITE**  
(en application de l'article  
L 332-23-2° du code général  
de la fonction publique)

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 4.7.2024

ID : 059-215901125-20240627-202406DELIB33-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 27 JUIIN 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE** de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla  
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal  
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain  
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick  
**Absents excusés** : M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

**OBJET: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-2°,  
Considérant qu'en prévision de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans le fonctionnement des différents services municipaux,  
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique précité,  
Considérant qu'un centre de loisirs (ACM) est organisé par la commune au mois de juillet 2024,

Vu la délibération n° 73 du 7 décembre 2023 créant les postes pour encadrer ce séjour,

Considérant que le nombre d'enfants inscrits est supérieur aux estimations et qu'il y a lieu de recruter du personnel supplémentaire à temps complet,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 11 juin 2024,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- pour le centre de loisirs (ACM) de juillet 2024, d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique précité.

... / ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 4.7.2024

ID : 059-215901125-20240627-202406DELIB33-DE

... / ...

A ce titre, seront créés :

- Au maximum et en fonction des besoins des services 5 emplois de catégorie C :

5 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal de chaque grade de référence.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents contractuels seront inscrits au budget.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 2.7.2024  
Transmis en préfecture 3.7.2024  
Publié sur le site le 4.7.2024